



COMMISSION CYCLOSPORT DE L'UFOLEP 76

REGLEMENT DU CHALLENGE UFOLEP 76

SAISON 2022 - 2023

Article 1 :

Création du challenge UFOLEP 76 sur le calendrier complet de l'UFOLEP Seine Maritime (sauf les épreuves de Mers les Bains et Penly).

Article 2 :

Ce challenge est ouvert à tous les coureurs masculins et féminins de l'UFOLEP 76 et autres départements.

Article 3 :

A chaque course et selon le résultat officiel des organisateurs mis sur le site de la Commission CycloSPORT de l'UFOLEP 76, des points seront attribués selon différents critères, à savoir : classement, circuit avec montée, circuit plat, critérium, épreuve du Départemental – du Régional de tous les départements (**seulement s'il y a un championnat Régional en Normandie**)

Voir barèmes des points selon le type de circuit.

Seuls des 20 premiers du classement de chaque catégorie (1 - 2- 3 et 4) marqueront des points.

Article 4 :

Si un coureur d'une autre fédération (FFC ou FSQT) s'intercale dans le classement, les points sont perdus et celui ci n'apparaîtra pas dans le classement.

Article 5 :

Si un coureur monte de catégorie en cours de saison, il récupère ses points acquis avec au maximum le nombre de points du 3^{ème} du classement de la catégorie supérieure.

Article 6 :

Si un coureur descend de catégorie en cours de saison, il perd tous ses points.

Article 7 :

Pour la 4^{ème} catégorie, un seul classement, pas de différence entre 4A et 4B.

Article 8 :

Pour les féminines, elles feront parties du classement général dans la catégorie à laquelle elles appartiennent et il y aura en plus un classement spécial féminin par catégorie.

Article 9 :

Le classement de ce challenge se fera après l'apparition des résultats officiels qui se trouvent sur le site Internet de la Commission Cyclospor de l'UFOLEP 76

Article 10 :

En fin de saison, une remise officielle aura lieu avec récompenses.

Pour être récompensé, le récipiendaire devra avoir participé à au moins 10 courses dans la saison. Ce nombre minimum de 10 courses pourra être modifié suivant l'évolution du calendrier et des conditions sanitaires.

Les 5 premiers du classement de chaque catégorie seront récompensés.

Article 11 :

En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs coureurs à l'issue du classement final, afin de les départager, seront pris en compte :

A - Le nombre de participations durant la saison,
si encore égalité

B - l'âge (le plus âgé).

Article 12 :

Date et lieu de la remise des récompenses.

Cette remise de récompenses aura lieu le samedi xx octobre 2023 à la salle des Fêtes de : (Lieu à confirmer). La présence du cycliste récipiendaire est obligatoire pour recevoir sa récompense.

Article 13 :

A l'attention des Présidentes – Présidents de club.

Mesdames, Messieurs les Présidentes, les Présidents de clubs organisateurs d'épreuves du calendrier UFOLEP 76, saison 2022 - 2023, il vous est demandé de bien vouloir, après chaque épreuve que vous venez d'organiser, de verser le 1 € supplémentaire sur chaque engagement, chèque à envoyer à Madame Véronique Blondeau, Trésorière de la Commission cyclospor de l'UFOLEP 76, adresse : 33 rue Léo Lagrange, 76260 EU. Ce chèque sera à l'ordre de l'UFOLEP 76. D'avance merci.

Cette décision a été prise avec les clubs lors de la réunion en vidéo conférence du 27 novembre 2020.

Voir aussi le règlement intérieur 2020 – 2021

Article 14 : Les points

Les points seront attribués selon la nature de l'épreuve,

3 natures d'épreuve : **épreuve avec montée**, **épreuve de plat**, **épreuve de critérium**.

Les points seront réparties identiquement suivant les catégories (catégories 1, 2, 3 et 4)

Répartition des points par nature d'épreuve :

Epreuve avec montée :

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Nb points	180	170	160	150	140	130	120	110	100	90
Classement	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Nb points	80	70	60	50	40	30	25	20	15	10

Epreuve de plat :

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Nb points	150	140	130	120	110	100	90	80	70	60
Classement	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Nb points	50	40	30	20	10	9	8	7	6	5

Epreuve de critérium :

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Nb points	130	120	110	100	90	80	70	60	50	40
Classement	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Nb points	30	20	10	9	8	7	6	5	4	3

Epreuve du Départemental :

Chaque coureur participant au championnat Départemental (tous départements) , marque 100 points. Ici pas de point de classement car l'épreuve se déroulera en catégorie d'âge.

Epreuve du Régional :

Chaque coureur participant au championnat Régional (toutes régions) , marque 100 points . Ici pas de point de classement car l'épreuve se déroulera en catégorie d'âge.

Nota : si pas de Régional Normandie (cette année, c'est l'Eure qui doit l'organiser) , aucun coureur (toutes régions confondues) ne marquera ces 100 points.

NOTA : Les points du Départemental et du Régional ne seront intégrés que lorsque la commission cycloport sera en possession des résultats de tous les Départements – Régions.

Article 15 : Nature des épreuves

Les épreuves avec montée :

Envermeu le dimanche 16 avril 2023, organisation UC Envermeudois
Hornoy le samedi 24 juin 2023, organisation EC Neufchâteloise
Tourville la Chapelle le samedi 22 juillet 2023, organisation VC Petit Caux
Montroty le samedi 02 septembre 2023, organisation Forges Vélo's 76
Incheville le samedi 16 septembre 2023, organisation ACS Incheville
Flocques le samedi 23 septembre 2023, organisation ACL Flocques

Les épreuves de plat :

Bracquemont le dimanche 19 mars 2023, organisation VC Petit Caux
Notre Dame d'Aliermont le dimanche 02 avril 2023, organisation UC Envermeudoise
Auquemesnil le samedi 22 avril 2023, organisation VC Petit Caux
Sept Meules le lundi 01 mai 2023, organisation VC Eudois et Breslois
Mesnil Réaume le lundi 08 mai 2023, organisation VC Eudois et Breslois
Assigny le dimanche 21 mai 2023, organisation VC Petit Caux
Intraville le samedi 03 juin 2023, organisation VC Petit Caux
Saint Jacques sur Darnétal le samedi 29 juillet 2023, organisation US Saint Jacques sur Darnétal

Les épreuves de critérium :

Friville Escarbotin le dimanche 30 avril 2023, organisation VC Petit Caux
Saint Martin en Campagne le vendredi 09 juin 2023, organisation VC Petit Caux
Saint Quentin la Motte le vendredi 16 juin 2023, organisation VC Eudois et Breslois
Fressenneville le vendredi 23 juin 2023, organisation VC Petit Caux
Gamaches le vendredi 30 juin 2023, organisation ACS Incheville
Guilmécourt le samedi 1^{er} juillet 2023, organisation UC Envermeudoise
Etalondes le samedi 08 juillet 2023, organisation VC Eudois et Breslois
Aumale le samedi 25 août 2023, organisation ES Aumaloise
Saint Blimont le samedi 09 septembre 2023, organisation VC Petit Caux

Pour info :

L'épreuve du DEPARTEMENTAL est programmée le 14 mai 2023.

Elle aura lieu à Anneville Manéhouville

Organisation : VC Hautôt sur Mer

et

L'épreuve du REGIONAL est programmée le 04 juin 2023.

Elle aura lieu à Pacy sur Eure, sur le circuit du Pacy Tour

Organisation VC Pacy sur Eure

Article 16 :

Lors d'une épreuve, si le classement de l'épreuve comporte des coureurs ex aequo, une moyenne des points sera faite entre ces coureurs.

Article 17 :

Le règlement du challenge UFOLEP 76 pourra évoluer à tout moment et tout particulièrement suivant les conditions sanitaires et en accord avec les membres de la Commission cyclospor de l'UFOLEP 76.

Fait le 06 octobre 2022 et complété pour les dates d'épreuves le 13 février 2023

Les Membres de la Commission Cyclospor de l'UFOLEP 76